**COMPTE RENDU DE LA CONFÉRENCE PANEUROPÉENNE EXTRAORDINAIRE / ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CSEE**

 **22 NOVEMBRE 2010**

**1. Introduction et accueil**

Le Président Ronnie Smith (EIS, Royaume‑Uni) souhaite la bienvenue aux délégués et rappelle aux participants l’objet de la Conférence paneuropéenne extraordinaire/Assemblée générale du CSEE (ci-après dénommée la «Conférence»), à savoir l’adoption des Statuts révisés de la Structure paneuropéenne. Le Président remercie les organisations d’avoir accédé à la demande qui leur a été faite d’envoyer des petites délégations et souligne que cette Conférence marque un pas décisif dans un long processus de révision des Statuts. En cas d’adoption des nouveaux Statuts, le CSEE fera usage de toutes ses ressources et de toute son énergie pour se concentrer sur les nombreux défis que rencontre actuellement le mouvement européen des syndicats d’enseignants dans le contexte de la crise économique.

Le Président présente et remercie les membres qui se sont portés volontaires pour faire office de scrutateurs lors du vote: Marilo Reina (FE CCOO, Espagne), Sheila Nunan (INTO, Irlande), Dorota Obidniak (ZNP, Pologne), Helmut Skala (GÖD, Autriche) et Anders Rusk (OAJ, Finlande).

**2. Règlement intérieur**

Le Président attire l’attention sur le règlement intérieur de la réunion tel qu’il est énoncé dans les documents distribués aux délégués. Le règlement intérieur est celui utilisé lors des conférences précédentes.

**3. Rapport du comité de vérification des pouvoirs**

Le rapport du comité de vérification des pouvoirs est présenté par le Trésorier, Walter Dresscher, et accepté par la Conférence.

**4. Rapport du Comité/Bureau exécutif**

Le Président présente le rapport du Comité exécutif/Bureau et décrit le processus de révision des Statuts. Ce processus a débuté lors de la Conférence de 2006 avec la mise en place d’un groupe de travail chargé d’élaborer une proposition de nouveaux Statuts en s’inspirant des consultations menées auprès des organisations membres. Cette proposition a été rejetée par la Conférence de Varsovie en 2009. Le processus s’est poursuivi et un nouveau projet a été distribué aux organisations membres. Le Bureau a intégré certaines des suggestions formulées par les organisations membres et a présenté une nouvelle version, qui a été approuvée par le Comité paneuropéen/Bureau exécutif le 15 juin 2010. Cette proposition est soumise à l’examen de la Conférence extraordinaire du 22 novembre 2010.

En cas d’adoption des nouveaux Statuts, un groupe de travail poursuivra le travail et élaborera des propositions dans quatre domaines spécifiques en vue d’améliorer la représentation des enseignants européens. Le Président invite les délégués à lire le mandat précis de ce groupe de travail, qui est décrit dans le document intitulé «Déclaration transmise pour information à la Conférence extraordinaire/Assemblée générale».

**5. Présentation des Statuts et modalités transitoires**

Le Secrétaire général adjoint de l’IE, Charlie Lennon, présente les nouveaux Statuts et souligne les différences entre cette version et celle rejetée en 2009. Ces différences portent essentiellement sur le fonctionnement des comités permanents, sur le cycle budgétaire et comptable et sur les modalités transitoires. Il insiste également sur l’accord relatif aux effectifs, qui a été conclu entre la direction de l’IE et celle du CSEE. M. Lennon déclare que, en prévision d’une décision favorable de la Conférence, des discussions ont été planifiées entre le personnel des deux entités au début décembre afin de prendre les mesures les plus efficaces pour que les services et la représentation des organisations membres soient en place pour la nouvelle organisation.

**6. Débat**

6.1. Exposés introductifs

Jörgen Lindholm (Lärarförbundet, Suède) félicite les secrétariats de l’IE et du CSEE pour leur travail tout au long du processus. M. Lindholm déclare que la structure intégrée améliorera le travail et la représentation du mouvement syndical des enseignants européens et, notamment, ses relations avec le Conseil de l’Europe, les institutions de l’UE et la CES. Il souligne que les organisations des pays non membres de l’UE bénéficieront également de l’intégration. L’intégration accroîtra le nombre de femmes dans les différents comités du CSEE. Au nom du Comité/Bureau exécutif, M. Lindholm soumet officiellement la proposition suivante au vote de la Conférence:

«Cette Conférence extraordinaire/Assemblée générale

(i) abroge l’ensemble des Statuts existants de la Structure paneuropéenne qui intègre le CSEE;

(ii) adopte les Statuts proposés pour le nouveau CSEE, au sein duquel la Structure paneuropéenne et l’ancien CSEE sont fusionnés en une seule entité, y compris les modalités transitoires énoncées à l’annexe des Statuts et

(iii) accepte les modalités convenues entre l’IE et le CSEE en vue de la création du bureau du CSEE en tant que bureau régional de l’IE.»

Kounka Damianova (SEB, Bulgarie) appuie la proposition de M. Lindholm. Elle se félicite du compromis atteint à l’issue d’un long processus et rappelle aux délégués l’engagement des pays d’Europe centrale et orientale en faveur d’une organisation européenne unie. Mme Damianova souligne encore que la nouvelle structure renforcera les possibilités d’action, notamment au sein du Dialogue social sectoriel européen pour l’éducation (ESSDE) récemment institué.

6.2. Discussion libre

François Chaintron (FO, France) lit une déclaration signée par sept organisations membres qui s’inquiètent du principe et des résultats éventuels de l’ESSDE et déclare que son organisation s’abstiendra donc de voter sur les nouveaux Statuts.

Roger Ferrari (SNES, France) rappelle aux participants le contexte de la crise économique et invite instamment les membres du CSEE à s’impliquer dans l’action de la CES prévue pour le 15 décembre 2010. M. Ferrari demande également le renforcement de la coopération du CSEE avec la Fédération syndicale européenne des services publics (FSESP) et davantage d’action globale à l’intention des institutions de l’UE et au sein de la CES.

Themis Kotsifakis (OLME, Grèce) déplore que les nouveaux Statuts ne contiennent pas davantage d’orientations politiques. Il indique que les mesures entreprises actuellement à l’échelle nationale pour réduire les dépenses publiques ont été inspirées et/ou soutenues par l’UE et le Fonds monétaire international. Il souligne également que les dépenses publiques consacrées à l’éducation en Grèce ont été réduites à moins de 3 % du PIB.

Stig Andersen (DLF, Danemark) accueille favorablement les nouveaux Statuts et souligne que trois éléments importants ont été réunis: l’unité et l’autonomie de l’organisation européenne, la désignation du Directeur régional par le Bureau exécutif et le fait que le CSEE conservera son propre secrétariat.

Denis Jouan (SNCS, France) se déclare préoccupé par l’action générale de l’UE, notamment dans le domaine de la recherche, et demande si le CSEE possède une capacité de lobbying suffisante par rapport aux groupes de pression privés.

Ryszard Mosakowski (NSZZ "Solidarnosc", Pologne) demande si une organisation polonaise non membre de l’IE pourrait participer à l’ESSDE et si l’intégration du CSEE dans l’IE changera quelque chose au fonctionnement de l’ESSDE.

Martin Rømer (CSEE) répond à certaines déclarations en soulignant que la crise économique ne devrait pas empêcher le CSEE de mener des actions appropriées, notamment dans le cadre de l’ESSDE. La Commission européenne sera informée du changement intervenu dans la structure de l’IE/CSEE et cela n’affectera nullement l’ESSDE. Martin Rømer insiste également sur le fait que l’action du CSEE est complexe et comporte plusieurs dimensions en raison des différences systémiques entre les réalités nationales du mouvement syndical des enseignants.

En réponse aux différentes interventions, Jörgen Lindholm (Lärarförbundet, Suède) remercie les collègues qui ont pris la parole pour leur soutien important, bien que critique, à la proposition de nouveaux Statuts. Il remercie en particulier tous les collègues qui se sont engagés dans un dialogue constructif afin de parvenir à l’accord général qui peut désormais être observé quant à la proposition du Comité/Bureau exécutif.

Le Président demande la tenue d’un vote sur les Statuts et demande aux scrutateurs de vérifier si la majorité des deux tiers en faveur des nouveaux Statuts est atteinte ou si un vote par appel nominal est nécessaire. Les scrutateurs indiquent qu’il ne fait aucun doute que la majorité des deux tiers a été atteinte et les nouveaux Statuts sont dès lors déclarés adoptés par la Conférence.

Le Président remercie les participants, le secrétariat du CSEE ainsi que les interprètes pour leur travail et clôt la Conférence.

08.02.11